

acat news

Pour un monde sans torture ni peine de mort



Éditorial

Chers amis de l'ACAT,

L'ACAT Luxembourg a été fondée en 1985 et s'engage depuis lors en particulier pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. Ainsi, en 2025, nos activités seront entièrement placées sous le signe des « 40 ans de l'ACAT Luxembourg ».

Pour l'année 2025, nous nous sommes donné pour thème : « Les droits de l'homme en temps de guerre - dimensions historiques et actuelles ».

Nous ouvrirons la réflexion sur la guerre et la paix sous l'angle des droits de l'homme le 9 décembre à la basilique d'Echternach par une prière œcuménique pour la paix et une exposition d'icônes ukrainiennes sur des caisses de munitions. Vous trouverez l'invitation en page 1 de la newsletter, et en page 4, un texte de Bodo Bost vous introduira dans le contexte de la prière et des autres activités.

La newsletter de décembre est comme toujours placée sous le signe de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre. Nous nous joignons à la campagne de l'ACAT Suisse : le 10 décembre 1984, date symbolique, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Convention contre la torture, qui se base sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'interdiction de la torture de 1948. Pour en savoir plus sur la Convention contre la torture, veuillez consulter le site www.acat.ch. L'ACAT Suisse associe cette information à une « Action lettre Bélarus: Maria Kalesnikava - torturée et en très mauvaise santé ». Nous nous joignons à l'action de lettres avec la lettre d'appel et remercions chaleureusement l'ACAT Suisse qui, une fois de plus, met généreusement à notre disposition son excellent matériel. Une campagne commune sur le Bélarus avait déjà été lancée dans la Newsletter n° 6 de mars 2022 avec un appel en faveur des prisonniers politiques torturés en Bélarus. Notre campagne sur le Bélarus a eu lieu au début de la guerre d'agression de Poutine contre l'Ukraine et nous étions très heureux de pouvoir soutenir l'organisation ukrainienne et biélorusse des droits de l'homme « Libereco-Partnership for Human Rights » avec notre concert de bienfaisance du 11 mars 2022. Si vous allumez une bougie le 10 décembre et la mettez à la fenêtre, pensez aussi à Maria Kalesnikava et à toutes les personnes qui sont emprisonnées et torturées en Bélarus et en Russie parce qu'elles s'opposent au régime d'injustice et à la guerre contre l'Ukraine.

Un Noël béni et une bonne nouvelle année 2025 !

Christina Fabian, Présidente de l'ACAT Luxembourg

PRIÈRE ŒCUMÉNIQUE POUR LA PAIX

lundi 9 décembre, à 18 heures
Basilique d'Echternach




À l'occasion du 80ème anniversaire de la Bataille des Ardennes, l'ACAT Luxembourg vous invite à une prière œcuménique pour la paix à la basilique d'Echternach. Après la prière, le vernissage d'une exposition d'icônes ukrainiennes sur des caisses de munitions aura lieu au centre d'information.

Torse du Christ, restes d'une croix de mission du 19e siècle, détruite en décembre 1944

Ensemble avec





SAVE THE DATE

Assemblée générale, 1er février 2025 au centre de presse de l'Église catholique, 5, avenue Marie Thérèse

Nouvelles sur Abdullah Al-Derazi et Youssef Al-Manasef

Il n'y a pas de mise à jour d'information concernant Al-Derazi et Youssef Al-Manasef qui sont encore en risque d'exécution imminente en Arabie Saoudite.

Newsletter N° 16, octobre 2024.

Action à l'occasion de la Journée des droits de l'Homme le 10 décembre 2024

40 ans d'interdiction de la torture: La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Le 10 décembre 1984, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Convention contre la torture.

“Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants”. C'est en ces termes que l'interdiction de la torture a été inscrite dans l'article 5 de Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.

La Convention de l'ONU contre la torture de 1984 concrétise cette protection contre la torture.

ACAT Luxembourg s'associe à l'initiative conduite par ACAT Suisse à l'occasion de la Journée des droits de l'Homme - **L'action lettre Bélarus: Maria Kalesnikava** - visant à soutenir une militante engagée contre le régime Loukachenko.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web acat.ch.

Action lettre Bélarus: Maria Kalesnikava est torturée et en très mauvaise santé.

Le Bélarus a ratifié la Convention contre la torture en 1987. Cependant, sous la présidence d'Alexandre Loukachenko, au pouvoir depuis 1994, le pays a sombré dans l'autoritarisme.

Depuis l'élection présidentielle frauduleuse d'août 2020, les accusations de torture, de mauvais traitements et d'arrestations arbitraires se sont multipliées.



Maria Kalesnikava

Photo: Facebook

Conditions de détention inhumaines

Maria Kalesnikava, figure de l'opposition, a été arrêtée en septembre 2020. Elle est détenue au secret.

Elle est condamnée à 11 ans de prison lors d'un procès à huis clos, sur la base d'accusations fabriquées de toutes pièces. Depuis février 2023, elle est privée de tout contact extérieur et placée au cachot à répétition. Soumise à un isolement prolongé, elle ne peut sortir de sa cellule que 30 minutes par jour. Les contacts avec les autres détenus lui sont interdits. Ces conditions inhumaines ont entraîné des répercussions sévères sur l'état de santé de Maria. Bien qu'elle souffre d'un ulcère et ait perdu énormément de poids, les autorités continuent de lui refuser l'accès à un médecin.

Mise à jour du 16.11.2024

Pendant 21 mois, il n'y a eu aucune nouvelle de Maria Kalesnikava. On a même spéculé qu'elle pourrait être décédée. Mi-novembre 2024, les médias ont annoncé que le père de Maria aurait pu lui rendre visite à l'hôpital de la prison. Selon la presse, Maria envisagerait de demander la grâce au président autocrate Alexandre Loukachenko.

Ce que nous demandons

Les abus subis par Maria Kalesnikava violent gravement la Convention contre la torture.

Ensemble, écrivons au ministre de l'Intérieur du Bélarus pour exiger la libération immédiate de Maria Kalesnikava, la fin de sa détention au secret, l'arrêt des mauvais traitements et un accès à des soins médicaux adaptés!



Photo: Raphaël WEICKMANS

Lettre à M. le Lieutenant-Général Ivan Kubrakou, Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre,

En tant que membre ou sympathisant de l'ACAT Luxembourg, je vous écris pour demander des informations publiques concernant la prisonnière d'opinion Maria Kalesnikava, à qui tout contact avec le monde extérieur est refusé depuis plus d'un an. Sa santé et sa sécurité, gravement détériorées, suscitent de profondes inquiétudes. Je suis particulièrement alarmé(e) par le fait qu'elle soit détenue au secret depuis plus de 500 jours et que ses conditions de détention s'apparentent à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements, mettant ainsi sa vie en danger.

Comme vous le savez sans doute, Maria Kalesnikava a été arrêtée le 7 septembre 2020 et condamnée par la suite à 11 ans de prison à l'issue d'un procès inéquitable sur des accusations politiques d'« extrémisme », de « tentative de prise de pouvoir » et d'« appels à des actions portant atteinte à la sécurité nationale ». Depuis février 2023, tout contact avec le monde extérieur lui est interdit, et elle est régulièrement placée en cellule disciplinaire (SHIZO, PKT) pour de longues périodes.

Durant cette période, elle a été confinée dans un espace exigü, privée de toute communication avec d'autres détenus, et autorisée à sortir seulement 30 minutes par jour. Maria Kalesnikava souffre d'un ulcère et d'autres problèmes de santé graves, aggravés par ces conditions inhumaines. Les soins médicaux nécessaires lui sont refusés. Des rapports confidentiels indiquent une grave dégradation de son état de santé, avec une perte de poids significative.

Maryia Kalesnikava est une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir contesté les résultats de l'élection présidentielle controversée de 2020 et participé à des manifestations pacifiques. Elle doit être libérée immédiatement et sans condition.

En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), le Bélarus est tenu de respecter ces traités, qui interdisent la torture et les mauvais traitements. Les pratiques cumulées auxquelles Maria Kalesnikava est soumise s'apparentent à des actes de torture et constituent une violation directe des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). De plus, l'article 9 du PIDCP interdit les arrestations et détentions arbitraires et garantit le droit à un procès équitable.

Compte tenu de la gravité de sa situation, je vous exhorte respectueusement à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la libération immédiate et inconditionnelle de Maria Kalesnikava ;
- garantir qu'en attendant sa libération, elle ne soit plus maintenue au secret ni soumise à la torture ou à d'autres mauvais traitements ;
- veiller à ce qu'elle reçoive des soins médicaux appropriés et que ses conditions de détention soient conformes aux Règles Nelson Mandela.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Des informations supplémentaires et des bulletins en anglais et en allemand sont disponibles sur le site web www.acat.lu.

La lettre est adressée à

Lt.-Gen. Ivan Kubrakou, Minister of the Interior

Vul. Haradski Val 4
Minsk 220030
BELARUS

Timbrez à 1,40 €.

Copie à:

Son Excellence l'Ambassadeur,
Ambassade de la République de Belarus
192, av. Molière
B – 1050 BRUXELLES

N'oubliez pas d'inclure votre nom, prénom et adresse, la date et votre signature.
À écrire avant le 31 décembre 2024.



Veillée le 10 octobre, lors de la Journée internationale contre la peine de mort, avec la diaspora iranienne.



Ensemble Chorus avec le programme Friedrich Spee, le 18 octobre à Würzburg.



Réunion d'information de l'ACAT le 13 novembre.

Prière pour la paix à Echternach, le 9 décembre, 18 heures

L'ACAT Luxembourg vous invite à une prière œcuménique pour la paix à la Basilique d'Echternach, la veille de la commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La prière sera suivie du vernissage d'une exposition d'icônes ukrainiennes peintes sur des caisses de munitions à l'Infocenter.

Le 80ème anniversaire de la bataille des Ardennes et de la destruction de la basilique d'Echternach en décembre 1944 est l'occasion pour l'ACAT/Luxembourg de relier la dimension historique des violations des droits de l'homme en temps de guerre à la terrible actualité des guerres actuelles. Aujourd'hui, il ne reste que peu de témoins luxembourgeois vivants qui pourraient raconter la Seconde Guerre mondiale, mais les traumatismes de la guerre sont toujours présents dans les familles. Il est également important pour les personnes qui ont fui les zones de guerre au Luxembourg de se faire entendre. Certains membres de l'ACAT, Justice et Paix, etc. ont déjà fait des expériences similaires lors de la prière des sirènes qui a lieu le premier lundi de chaque mois au Luxembourg.

Deux iconographes ukrainiens, Sonia Atlantova et Oleksandr Klymenko, collectent depuis 2015 des caisses de munitions sur la ligne de front de l'est de l'Ukraine et les peignent dans le style des icônes de l'art byzantin. « Nous voulons transformer la mort en vie. Transformer la guerre en paix. C'est le rêve de tous ceux qui sont confrontés aux horreurs de la guerre », explique Oleksandr Klymenko. La guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine avait commencé en 2014. Les œuvres de tueries sont devenues des symboles de paix et des témoignages d'une foi inébranlable en la vie. Dans l'Église orientale, les icônes ont presque la valeur d'un sacrement.

L'exposition d'icônes a déjà été présentée au Parlement européen à Strasbourg et à l'ONU à New York, et elle est maintenant présentée pour la première fois au Luxembourg. Lors de la prière œcuménique pour la paix dans la basilique, un crucifix en partie détruit par les flammes et une Pietà sont déposés devant l'autel de la basilique. Le crucifix a survécu à la destruction de l'ancienne basilique le 26 décembre 1944.

L'exposition « Prier avec des couleurs : des icônes ukrainiennes sur des caisses de munitions » est ouverte du mardi 9 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025, les week-ends et les jours fériés, au centre d'information de la basilique. Il est également possible d'acheter des icônes individuelles. La « Regioun lechtemach Saint-Willibrord » et le doyen Francis Erasmus invitent à un pot après le vernissage.



Bodo Bost, collaborateur de Justice et Paix/Luxembourg et coordinateur de la prière pour la paix et de l'exposition d'icônes. Avant de commencer à travailler comme assistant pastoral à l'archevêché de Luxembourg en 1999, Bodo a fait un service civil en Israël/Palestine en 1982/83 et travaillé comme journaliste en Ukraine en 1992/93.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse • L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 • fax (352) 44 74 35 59 • contact@acad.lu • www.acad.lu

CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser Don ACAT

L'ACAT Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.